Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 30 novembre 2016

Selon la vérificatrice générale, le Programme de plafonnement et d'échange de l'Ontario n'entraînera pas de réduction significative des émissions dans la province d'ici 2020

(TORONTO) Il est probable que moins de 20 % des réductions requises pour atteindre l'objectif de la province en 2020 seront réalisées en Ontario, affirme la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans son *Rapport annuel 2016*.

L'Ontario s'est donné pour objectif de réduire les émissions de 15 % par rapport à 1990, ce qui correspondrait à environ 18,7 mégatonnes (Mt), d'ici 2020.

Cependant, selon une étude commandée par le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (le Ministère), le Programme de plafonnement et d'échange de l'Ontario et la dépense des recettes générées entraîneraient probablement une réduction de seulement 3,8 Mt en Ontario, soit environ 20 % des 18,7 Mt requises.

Le nouveau système de plafonnement et d'échange exigera des grands émetteurs qu'ils obtiennent un « quota » ou permis pour chaque tonne de gaz à effet de serre qu'ils produisent. Les émetteurs qui réduisent leurs émissions peuvent vendre les quotas qui leur restent à d'autres émetteurs.

En 2018, l'Ontario prévoit associer son Programme de plafonnement et d'échange à un système qui relie déjà le Québec et la Californie. Les émetteurs des trois administrations pourront ensuite échanger les quotas entre eux.

Le Ministère prévoit compter les réductions réalisées au Québec et en Californie grâce aux quotas achetés par les émetteurs de l'Ontario afin d'atteindre les 80 % restants de la cible.

« Il existe un potentiel de double déclaration des réductions d'émissions entre la Californie, le Québec et l'Ontario », a déclaré M^{me} Lysyk aujourd'hui, après le dépôt de son rapport à l'Assemblée législative.

Le Programme de plafonnement et d'échange mis en place par la province pour lutter contre le changement climatique, qui entrera en vigueur en janvier, coûtera environ 8 milliards de dollars aux entreprises et aux ménages de l'Ontario entre 2017 et 2020.

Notre audit a révélé qu'en plus des 8 milliards de dollars que le système de plafonnement et d'échange va coûter aux consommateurs et aux entreprises de l'Ontario, les émetteurs de la province devront payer jusqu'à 466 millions de dollars de plus entre 2017 et 2020 pour acheter des quotas auprès d'émetteurs du Québec et de la Californie. Les premières estimations utilisées pour éclairer la conception du programme suggèrent que ces paiements pourraient atteindre 2,2 milliards de dollars en 2030.

« Ces paiements nous préoccupent, a déclaré M^{me} Lysyk, car le gouvernement n'a pas suffisamment étudié la question de savoir si les entreprises de l'Ontario qui achètent ces quotas aideront réellement à réduire les émissions au Québec et en Californie. »

« Sans étude de ce genre, les fonds en question pourraient quitter l'économie de l'Ontario uniquement pour permettre au gouvernement de prétendre qu'il a atteint une cible. »

Voici d'autres constatations importantes du rapport :

- Le système de plafonnement et d'échange laisse des questions en suspens, comme l'absence d'entente formelle entre les trois administrations pour empêcher qu'une réduction d'émissions donnée soit déclarée dans plus d'une administration.
- Le Plan d'action contre le changement climatique 2016 de l'Ontario, qui indique comment l'Ontario utilisera les recettes liées au Programme de plafonnement et d'échange pour réduire ses émissions, présente des prévisions peu réalistes des réductions d'ici 2020 et ne tient pas compte de certaines solutions de rechange qui auraient pu être plus rentables.
- Plus des deux tiers des 37 mesures prévues dans la Stratégie et plan d'action 2011-2014 du Ministère, qui indique comment la province s'adaptera au changement climatique, n'étaient pas complètement mises en œuvre au moment de notre audit.

-30-

Renseignements : Bonnie Lysyk Vérificatrice générale (416) 327-1326

Le rapport est accessible à www.auditor.on.ca.

@OntarioAuditor

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.